

**Communication**

Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 58 631 00 00  
[communications@snb.ch](mailto:communications@snb.ch)

Zurich et Berne, le 22 juin 2022

---

## **La Confédération et la BNS permettent l'échange de monnaie ukrainienne dans des banques commerciales suisses**

La Banque nationale suisse (BNS) a mis en place avec le Département fédéral des finances (DFF) et des banques commerciales suisses une solution permettant aux personnes ayant reçu le statut de protection S de convertir en francs suisses des billets de banque ukrainiens pour un montant limité.

À partir du 27 juin 2022, toute personne adulte bénéficiant du statut de protection S pourra échanger, à titre unique, un montant de 10 000 hryvnias au maximum, soit l'équivalent de quelque 300 francs suisses, auprès de certaines succursales d'UBS et du Credit Suisse. Le cours de change sera fixé par la Banque nationale d'Ukraine.

Lors de sa séance du 22 juin 2022, le Conseil fédéral a approuvé à cet effet une proposition en faveur de l'échange de numéraire et a chargé la BNS d'en assurer la mise en œuvre opérationnelle. Pour s'acquitter de cette tâche, la BNS a conclu des accords en ce sens avec la Confédération, les banques commerciales et la Banque nationale d'Ukraine.

La solution retenue s'inspire des programmes proposés par l'Union européenne qui ont déjà été mis en œuvre au cours des dernières semaines dans certains États membres tels que l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique ou l'Italie.

Le trafic des paiements sans numéraire en provenance et à destination de l'Ukraine continue d'être garanti. Par cet échange de numéraire, la Suisse complète la couverture des besoins de base dont disposent jusqu'à présent les personnes ayant fui l'Ukraine.

L'échange ne pourra avoir lieu que dans certaines succursales d'UBS et du Credit Suisse. Il ne sera pas possible d'échanger des hryvnias aux guichets et dans les agences de la BNS.

Vous trouverez [ici](#) le communiqué de presse de la Confédération.